8 bonnes nouvelles pour l’environnement en 2024

Les bonnes nouvelles ça se savoure ! Malgré une actualité parfois morose et de nombreux défis, on profite du positif apporté par 2024 pour l'environnement.

Quelles sont les nouvelles et les tendances positives qui se sont dégagées cette année en Belgique et chez nos voisins ? Retour d’une espèce disparue en Wallonie, réemploi des matériaux de construction, interdiction de certains composés problématiques pour la santé, facilités pour le vélo... Voici un état des lieux des avancées dont on se réjouit et qui

motivent pour démarrer 2025 sur les chapeaux de roues !

Sommaire :

- Le retour des reinettes vertes en Wallonie
- De nouveaux pas contre les PFAS
- Une nouvelle vie pour les matériaux de construction
- 2 TW de photovoltaïque installés dans le monde
- Les 2 et 3 roues électriques efficaces pour diminuer la consommation de pétrole
- Le droit à la réparation progresse
- L'injonction à la surconsommation de Temu bientôt sanctionnée?
- Le sponsoring des énergies fossiles aux 20km de Bruxelles c'est fini !

- - - - - - - - - - - - - - - - -

Le retour des reinettes vertes en Wallonie

La "success story" de la réintroduction des reinettes vertes en Wallonie fait chaud au coeur. Leur disparition il y a 40 ans s'explique notamment par la fragmentation de leur habitat et la disparition des mares agricoles. Alors que les tentatives de réintroduction portaient déjà leurs fruits en Flandre, la réussite semblait moins au rendez-vous en Wallonie. Mais avec la création du groupe de travail "Reinettes", Natagora commence à observer des résultats positifs, notamment sur certains sites en Famenne et en Gaume où l'on observe depuis 2024 les premières preuves de reproduction naturelle (rainettes accouplées et pontes). Affaire à suivre !

> Plus d'infos sur Wallonie.be.

Rainette verte. Photo : Natagora

De nouveaux pas contre les PFAS

L'Europe va interdire l'utilisation d'un PFAS : le PFHxA (ainsi que les substances qui peuvent se transformer en PFHxA). Pas partout, mais notamment dans les textiles comme les vestes de pluie, les emballages alimentaires, les cosmétiques, et certaines mousses anti-incendie. Au passage, ce PFHxA est ajouté à la liste des "SVHC", sorte de liste noire des substances très préoccupantes. Cela n'en interdit pas l'usage, mais le fabricant d'un produit qui contient plus de 0,1% en poids d'une de ces substances doit pouvoir donner plus d'informations.

> Lire aussi : Scan4Chem, l’app pour vérifier si un produit contient certaines substances chimiques

Plus largement, les PFAS (et donc pas uniquement le PHFxA) vont être limités dans les emballages par le nouveau règlement européen sur les emballages[1] qui devrait sortir dans les mois qui viennent.

On est encore très loin d’une interdiction généralisée (il y a au moins 4700 PFAS différents…), mais au moins un cadre plus restrictif est mis en place.

> Lire aussi : Comment se protéger des PFAS ? et Quelles normes encadrent les PFAS ?

Une nouvelle vie pour les matériaux de construction

Le réemploi des matériaux de construction a le vent en poupe et s’inscrit dans une volonté d’économie plus circulaire.

L’intercommunale IDELUX a lancé un espace de réemploi de matériaux de construction dans 5 recyparcs. Les particuliers peuvent y déposer leurs matériaux en bon état afin que chacun·e puisse y piocher librement des matériaux pour des petites rénovations ou du bricolage.

Du côté du secteur de la construction, qui produit près d’un tiers des déchets européens, la société coopérative Batiterre lance une implantation de réemploi à Liège. L’objectif est de récupérer des matériaux de construction sur des chantiers pour les destiner à la revente. Radiateurs, portes, quincaillerie, panneaux en tout genre sont donc dorénavant disponibles à Liège grâce à Batiterre, qui complète l’offre de réemploi de Retrival à Charleroi et de la matériauthèque à Tournai.

> Lire aussi : Une deuxième vie pour les matériaux de construction.

2 TW de photovoltaïque installés dans le monde

Le Global Solar Council annonce que la capacité d’énergie solaire installée atteint 2 TW. Il a fallu 68 ans pour atteindre le premier térawatt en 2022, et à peine deux ans pour atteindre le deuxième térawatt ! 2 TW c’est autant de puissance que 2.000 réacteurs nucléaires comme Tihange 3. Bien entendu, il ne suffit pas d’avoir des TW installés, car ce qui compte c’est l’énergie produite. Et là on constate que le photovoltaïque devrait produire autant que le nucléaire (2.900 TWh/an) en 2025, ce qui est assez considérable.

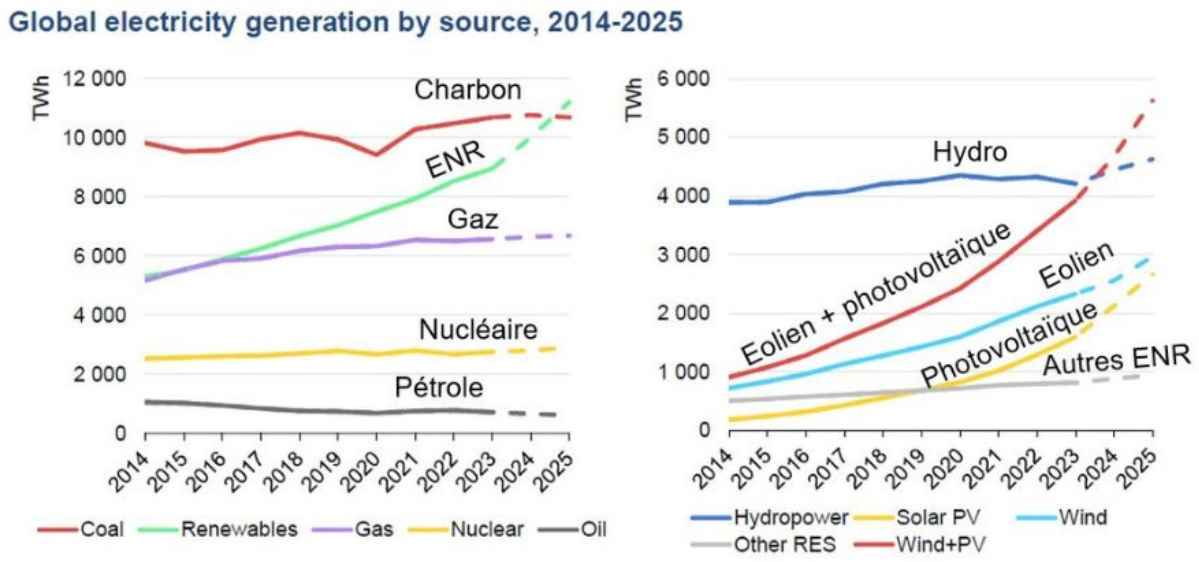

Production d'électricité dans le monde par énergie, AIE Electricity Mid-Year Update, juillet 2024

Autre fait marquant : le photovoltaïque et l'éolien sont les seuls moyens de production d'électricité à avoir augmenté de manière significative au cours des dix dernières années.

Le recyclage progresse bien également, on parvient même à fabriquer des vitres avec d'anciens panneaux photovoltaïques.

> Lire aussi :

- **Est-ce rentable d'installer des panneaux photovoltaïques en 2024 ?**
- Les panneaux solaires photovoltaïques sont-ils écologiques ?

Les 2 et 3 roues électriques efficaces pour diminuer la consommation de pétrole

D'après le Cabinet Bloomberg, les 300 millions de vélos et cyclomoteurs électriques dans le monde réduisent trois fois plus la demande en pétrole que les voitures électriques.

C'est un fait, on utilise trop la voiture, et certainement pour les petits trajets de moins de 5 km ! Diminuer la consommation de carburants ne passe en réalité pas par des déplacements en voiture électrique, mais par l'usage d'engins de micromobilité (qui permettent de transporter plus que leur propre poids). La raison tient à leur nombre : 300 millions de 2 à 3 roues électriques contre 40 millions de voitures électriques, et 1,5 millions de camionnettes électriques.

Bien entendu, on peut continuer à promouvoir les vélos sans assistance électrique. L'électrique n'est en effet pas la panacée, mais il contribue au succès des engins de micromobilité : il élargit le rayon d'action, améliore le confort et permet de transporter plus

de personnes (transport d’enfants) ou de poids de marchandises.

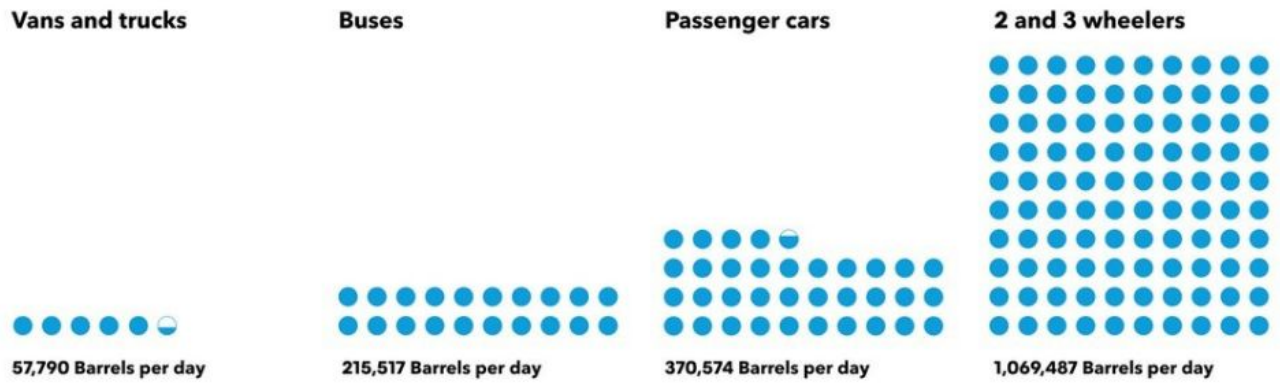

BloombergNEF - Electric Vehicle Outlook 2024

> Voir aussi :

- **Le vélo (électrique) convainc de plus en plus de Belges**
- **Trottinette, hoverboard… lequel choisir pour rouler au quotidien ?**

Le droit à la réparation progresse

La réparation est une étape clé dans l’économie circulaire qui permet de prolonger la vie des produits avant même de penser au recyclage. Une directive européenne est en discussion en vue de renforcer le droit des consommateurs et consommatrices à la réparation, avec pour objectif de lever les freins comme le coût, la disponibilité des pièces de rechange ou des services de réparation.

À l’avenir, les fabricants seront obligés de réparer certains appareils couverts par la directive ecodesign comme les gros électros (lave-linge, lave-vaisselle, réfrigérateurs…), les écrans de télévision et d’ordinateur, les aspirateurs, les smartphones et tablettes notamment.

> Lire en détail : Bonne nouvelle pour le droit à la réparation

L’injonction à la surconsommation de Temu bientôt sanctionnée?

2024 signe l’ouverture d’une enquête menée par l’Union européenne sur la plateforme de vente Temu. Les soupçons portent sur des produits qui seraient non conformes aux règles de sécurité européennes, sur un système de vente addictif et sur le manque de

transparence quant aux recommandations partagées sur le site.

À ce stade, l'enquête ne fait que débuter : l’Europe recueille des éléments, mettant une certaine forme de pression sur Temu. Affaire à suivre donc. Il faudra voir également si l’Union européenne étendra l’investigation auprès d’autres entreprises de ce type.

> **Lire plus : L’Europe enquête sur les pratiques illégales de Temu**

Le sponsoring des énergies fossiles aux 20km de Bruxelles c’est fini !

C’est l’histoire d’une mobilisation citoyenne de deux ans qui a porté ses fruits pour cette fameuse course bruxelloise qui a réunit plus de 45.000 participant·es en 2024. Les 20km de Bruxelles ont arrêté leur partenariat avec TotalEnergies, un des principaux sponsors de la course.

> En savoir plus dans cet article de Greenpeace.

En quoi est-ce une bonne nouvelle ? Car choisir comme sponsors sportifs des entreprises impliquées en majorité dans des activités pétrolières et gazières interroge. S’associer à des évènements de santé ou de sport vus positivement par la majorité des gens permet de faire « oublier » les dégâts et redorer l’image de certaines entreprises.

> **Lire aussi : Évènements sportifs : quels impacts sur l'environnement ?**

---

[1] https://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2014_2019/plmrep/COMMITTEES/ENVI/AG/2024/03-19/PPWR_Annex_to_EP_letter_1503_EN.pdf

---

Source URL:
https://ecoconso.be/content/8-bonnes-nouvelles-pour-lenvironnement-en-2024